



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT

Procès-verbal de la trente-huitième rencontre de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent qui a eu lieu le 18 mai 2022, à 8h30

Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, Salle de conférence

PRÉSENCES

M. Michel Lagacé, président RIÉBSL, représentant de la MRC de Rivière-du-Loup
M. Bertin Denis, VP 1 RIÉBSL, représentant de la MRC des Basques
M. Bruno Paradis, VP 2 RIÉBSL, représentant de la MRC de La Mitis
Mme Chantale Lavoie, représentante de la MRC de La Matapédia
M. Francis St-Pierre, représentant de la MRC de Rimouski-Neigette
M. Sylvain Roy, représentant de la MRC de Kamouraska
Mme Martine Bruneau, représentante de la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekuq

ABSENCES

M. Serge Pelletier, représentant de la MRC du Témiscouata
M. Andrew Turcotte, représentant de la MRC de La Matanie

AUTRES RESSOURCES

M. Jean-François Thériault, directeur général RIÉBSL
Mme Mélodie Mondor, secrétaire-trésorière RIÉBSL, DG CRDBSL
M. Jean-Charles Ledeuil, responsable des finances CRDBSL
M. Elyes Amar, avocat principal RIÉBSL

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DE TRAVAIL

Le quorum étant atteint, M. Michel Lagacé souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. Michel Lagacé procède à la lecture de la proposition d'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance de travail
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 février 2022

4. Correspondance
5. Affaires financières
 - 5.1 Liste des comptes payés et à payer au 30 avril 2022
 - 5.2 État des résultats et suivi budgétaire au 30 avril 2022
 - 5.3 Modification du Règlement # 3-20170609 sur la rémunération et sur le remboursement des frais des élus municipaux au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent
 - 5.4 Audits financiers
6. Alliance de l'Est
 - 6.1 Entente de partenariat (Alliance 2.0)
 - 6.2 Stratégie de communication : Colloque AQPER et Cahier La Presse
 - 6.3 Réseau de transport électrique : Démarches et études
7. Appel d'offres AO2021/1300MW-480MW
 - 7.1 Ententes de participation AO/2021-02 (300MW)
 - 7.2 Ententes de participation AO/2021-01 (480 MW)
 - 7.3 Comité de vérification
8. Déclaration de mise à jour relativement au REQ (Roncevaux BSL inc.)
9. Varia
 - 9.1 Augmentation des heures de travail de l'Avocat Principal
10. Date et lieu de la prochaine rencontre
11. Levée de l'assemblée

2022-05-18-001

M. Sylvain Roy propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 FÉVRIER 2022

2022-05-18-002

M. Bertin Denis propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 22 février 2022 en ajoutant la présence de Mme Chantale Lavoie.

4. CORRESPONDANCE

2022-05-18-003

Mme Chantale Lavoie propose et il est unanimement résolu d'accuser réception de l'audit de conformité.

5. AFFAIRES FINANCIÈRES

5.1 LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 AVRIL 2022

M. Jean-Charles Ledeuil présente la liste des comptes à payer au 30 avril 2022.

2022-05-18-004

M. Bruno Paradis propose et il est unanimement résolu d'adopter les listes des comptes à payer.

5.2 ÉTATS DES RÉSULTATS ET SUIVI BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2022

M. Jean-Charles Ledeuil dépose l'état des résultats au 30 avril 2022.

5.3 MODIFICATION DU RÈGLEMENT # 3-20170609 SUR LA RÉMUNÉRATION ET SUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ÉLUS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT

2022-05-18-005

M. Bruno Paradis propose et il est unanimement résolu d'apporter une modification du Règlement # 3-20170609 sur la rémunération et le remboursement des frais des élus soit afin de tenir compte de l'inflation vécue depuis son adoption en 2017 et d'augmenter les frais de remboursement du kilométrage à 0,545\$/km.

5.4 AUDITS FINANCIERS

M. Grégoire Arsenault, auditeur financier de la firme LBA présente les états financiers audités 2021 de la Régie.

2022-05-18-006

M. Francis Saint-Pierre propose et il est unanimement résolu d'entériner les états financiers audités tels que présentés.

2022-05-18-007

M. Sylvain Roy propose et il est unanimement résolu d'affecter 1 500 000 \$ de la réserve affectée au fonctionnement.

6. ALLIANCE DE L'EST

6.1. ENTENTE DE PARTENARIAT (ALLIANCE 2.0)

M. Jean-François Thériault informe les administrateurs que l'Entente de partenariat entre la Régie-GIM et la Régie-BSL ainsi que les MRC de l'Islet et de Montmagny est signée par l'ensemble des parties.

6.2. STRATÉGIE DE COMMUNICATION : COLLOQUE AQPER ET CAHIER LA PRESSE (ACCOMPAGNEMENT TACT)

2022-05-18-008

Mme Chantale Lavoie propose et il est unanimement résolu de requérir les services de la firme TACT afin de développer une stratégie de communication dans le cadre du colloque de l'AQPER et d'autoriser la dépense de 7 000\$ répartie entre les membres de l'Alliance afin de recueillir un espace publicitaire dans le cahier spécial sur les énergies renouvelables de La Presse.

6.3 RÉSEAU DE TRANSPORT ÉLECTRIQUE : MANDAT D'ÉTUDE ET DEMANDES POLITIQUES

M. Jean-François Thériault dépose la proposition de NERGICA dans le dossier de mandat d'étude sur le réseau de transport électrique. Cette proposition n'est pas retenue dans sa forme actuelle.

7. APPEL D'OFFRES AO2021/300MW-480MW

7.1 ENTENTES DE PARTICIPATION AO/2021-02(300MW) ET AO/2021-02(480MW)

2022-05-18-009

ATTENDU QUE le 13 décembre 2021, Hydro-Québec Distribution a lancé les appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02 en vue de faire l'acquisition d'un bloc d'énergie renouvelable d'une capacité de 480 mégawatts ainsi que d'un bloc d'énergie éolienne d'une capacité visée de 300 mégawatts, le tout, afin de satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois (le ou les « **Appels d'offres** »);

ATTENDU QUE dans une perspective de développement durable et concerté, la présente Régie, la régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la municipalité régionale de comté de Montmagny et la municipalité régionale de comté de L'Islet (collectivement, le « **Milieu local** ») ont convenu de coordonner leurs actions individuelles et d'unir leurs efforts afin de participer ensemble aux Appels d'offres;

ATTENDU QUE dans le cadre des Appels d'offres, le Milieu local est intéressé à participer – avec un ou plusieurs soumissionnaires (le ou les « **Soumissionnaires** ») – à plusieurs projets d'entreprises qui produisent de l'électricité au moyen d'un ou plusieurs parcs éoliens (le ou les « **Projets** »), le tout, de manière à optimiser l'impact économique, social et environnemental desdits Projets sur un maximum de communautés;

ATTENDU QU'afin d'établir les principes, conditions et modalités de son appui et de sa participation à chaque Projet à être soumis dans le cadre des Appels d'offres, le Milieu local doit négocier de bonne foi avec chaque Soumissionnaire en vue de convenir avec diligence d'une ou plusieurs ententes de participation (la ou les « **Ententes de participation** »);

ATTENDU QU'il est opportun d'intégrer à chaque Entente de participation les conditions de participation des parties ainsi que les critères d'éligibilité auxquels sont soumis les Soumissionnaires et leurs Projets en vue d'obtenir l'appui et la participation du Milieu local dans le cadre des Appels d'offres;

ATTENDU QUE le Milieu local s'engage à veiller à la prise en compte des facteurs qui influencent l'acceptabilité sociale de tout Projet de manière à favoriser sa meilleure intégration dans les communautés où il est implanté et donc, son appropriation plus harmonieuse par ces communautés;

ATTENDU QUE dans l'éventualité où un Projet est retenu à l'issue de l'un ou l'autre des Appels d'offres, afin de développer, exploiter et posséder ledit Projet, et d'exécuter le contrat d'approvisionnement en électricité, le Milieu local s'engage à s'associer avec

chaque Soumissionnaire dont le Projet est retenu afin de constituer une société en commandite dont le seul commandité serait une société par actions;

ATTENDU QU'un projet d'Entente de participation a été dûment présenté aux membres du présent conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Bertin Denis** et unanimement résolu que :

1. La présente Régie est autorisée à conclure toute Entente de participation à intervenir avec les autres partenaires communautaires du Milieu local ainsi que chaque Soumissionnaire aux fins de l'Appel d'offres A/O 2021-01 et/ou de l'Appel d'offres A/O 2021-02.
2. Michel Lagacé reçoive l'autorisation et la directive de négociateur, de finaliser et de signer, pour et au nom de la présente Régie, chaque Entente de participation ainsi que tout acte, document et instrument accessoire.

7.2 COMITÉ DE VÉRIFICATION

M. Jean-François Thériault informe les administrateurs de l'offre de services reçue de la firme Plan A capital afin d'accompagner l'Alliance de l'Est dans le cadre du comité de vérification des appels d'offres. Une proposition à cet effet sera présentée dans un CA ultérieur.

8. NOUVEAUX ADMINISTRATEURS – DÉCLARATION DE MISE À JOUR RELATIVEMENT AU REQ

8.1. RONCEVAUX BSL INC.

2022-05-18-010

ATTENDU QU'une mise à jour des administrateurs de RONCEVAUX BSL INC. (la « **Société** ») est requise suite aux élections municipales.

Mme Chantale Lavoie propose et il est unanimement résolu :

QUE les personnes suivantes soient démisées de leurs fonctions d'administrateurs de la Société, cette destitution prenant effet immédiatement :

Madame Guylaine Sirois
Monsieur Gervais Darisse

QUE les personnes suivantes soient nommées à titre d'administrateurs de la Société, en remplacement des administrateurs destitués précédemment :

Monsieur Sylvain Roy
Monsieur Serge Pelletier

QUE Michel Lagacé reçoive l'autorisation et la directive de finaliser et de signer, pour et au nom de la présente Régie, toute résolution de la Société visant à donner suite aux présentes ainsi que tout acte, document et instrument accessoire.

9. VARIA

9.1. AUGMENTATION DES HEURES DE TRAVAIL DE L'AVOCAT PRINCIPAL DE L'ALLIANCE DE L'EST

M. Jean-François Thériault informe les administrateurs que le contrat de travail de l'Avocat principal de l'Alliance, Élyes Ammar, sera modifié pour refléter la charge de travail réelle, soit 35 heures par semaine.

Aucun point n'est ajouté.

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre est fixée au 22 juin, à 9h00, à la MRC de la Mitis.


11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2022-05-18-011

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Chantale Lavoie propose la levée de la rencontre.



Michel Lagacé, président



Mélodie Mondor, secrétaire-trésorière